

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## pour le territoire Ventadour Egletons Monédières

### ENTRE

**La Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières**

Représenté par Francis DUBOIS, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération 2021-123 du 13 décembre 2021,  
Ci-après désigné par Ventadour-Égletons-Monédières,

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par Yann Le-Brun, sous-préfet d'Ussel  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Ventadour-Égletons-Monédières autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

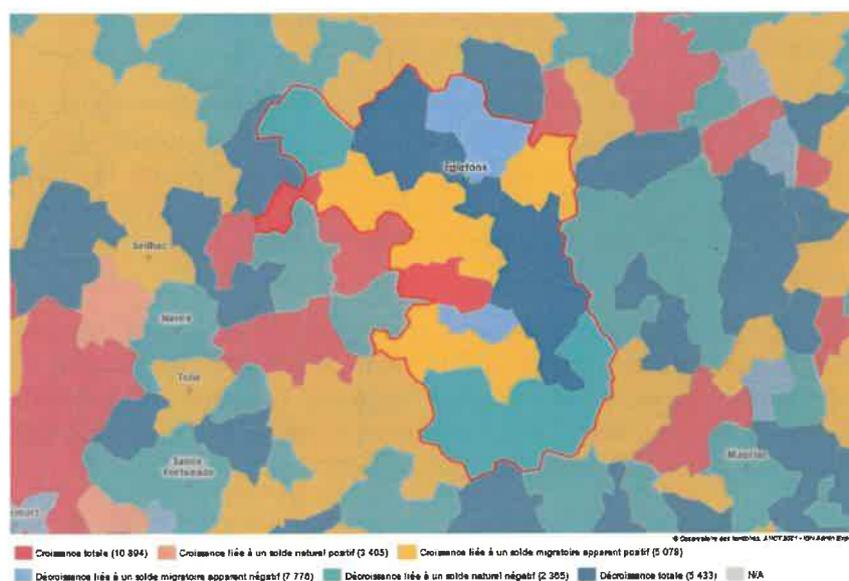
## 1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de Ventadour-Egletons-Monédières regroupe 20 communes du département de la Corrèze et rassemble 10 181 habitants en 2017 sur une superficie de 472 km<sup>2</sup>.

Il est situé à proximité des pôles structurants du département que sont Brive-la-Gaillarde, Tulle et Ussel. Egletons, sa ville principale, est un pôle structurant du territoire qui concentre services, équipements et formations.

### Un territoire qui peine à attirer des familles

Le territoire a retrouvé en 1999 sa stabilité démographique après plusieurs années de déclin pendant le siècle dernier, stabilité qui reste fragile puisque la population a baissé de 268 habitants entre 2012 et 2017. Sur cette période, la décroissance était « totale » avec des soldes migratoire et naturel négatifs. Des disparités existent entre les communes du territoire, certaines observant une croissance liée à un solde migratoire apparent positif.



Typologie des soldes naturels et migratoires entre 2012 et 2017 (Source : INSEE, RP 1968-2017)

L'indice de jeunesse du territoire, 0,66 en 2017, est plutôt bon au regard des données départementales, et encourageant pour le développement démographique du territoire, notamment pour le renouvellement naturel de la population. Cette jeunesse de la population est cependant fortement liée à l'attractivité d'Egletons et de son offre de formation d'envergure nationale. La population reste néanmoins vieillissante sur le territoire et le besoin en jeunes est fortement avéré.

Par ailleurs, la structure de la population montre un déficit des 25-50 ans et des 0-10 ans avec une légère sur-représentation des plus de 60 ans et des 15-24 ans : le territoire peine à attirer les familles avec enfants, la taille des ménages est en diminution constante et les ménages d'une seule personne sont surreprésentés.

Ce desserrement des ménages engendre un besoin de foncier plus important. La vacance de logements est pourtant en augmentation depuis 1999, bien que dans la moyenne du département. Les résidences secondaires sont majoritaires dans le parc immobilier, qui est par ailleurs peu diversifié, de grande taille et ancien.

La structure de la population, en terme de catégories socio-professionnelles, montre un déficit de cadres et professions intellectuelles supérieures. Les retraités sont présents en proportion plus importante qu'aux échelles régionales ou nationale, tout comme les agriculteurs et les ouvriers. La population est relativement peu diplômée, la moitié des plus de 15 ans n'ayant pas de diplôme ou un diplôme équivalent au brevet des collèges.

A l'échelle de la communauté de communes, le taux de scolarisation des 18-24 ans est particulièrement élevé et nettement supérieur aux moyennes départementale, régionale et métropolitaine. Une différence notable s'observe toutefois en matière de sexe avec un taux de scolarisation chez les hommes, de 27,5 points plus élevé que chez les femmes, ce qui peut s'expliquer par la nature «genrée» des enseignements proposés sur le territoire (BTP en particulier). Les jeunes femmes âgées de 15-24 ans sont plus durement confrontées au chômage que les hommes alors que le taux de chômage des jeunes est, en moyenne, plutôt bon.

### **Un territoire organisé autour du pôle d'Egletons**

En matière de santé, l'offre proposée sur le territoire n'est pas suffisante pour répondre aux besoins, en particulier lorsque l'on s'éloigne d'Egletons. La faible densité des pharmacies entraîne un éloignement conséquent de la population à ce service. La densité des praticiens spécialistes est un point de vigilance particulier avec l'absence de cardiologue ou dermatologue et la présence de peu de chirurgiens-dentistes.

Le territoire possède une densité globale d'équipements hors commerces et services marchands bien plus faible que celle du département. Leur diversité pêche également, avec l'absence de certains équipements de gamme intermédiaire ou supérieure comme les hypermarchés ou les librairies. L'offre est en outre concentrée à Egletons qui possède 60% des équipements du territoire. Les commerces et services marchands sont cependant abondants et satisfaisants, avec toujours une polarisation sur la ville d'Egletons.

L'offre culturelle et sportive est variée avec un centre culturel et sportif, un centre aquarécricatif, un cinéma, un musée à Egletons et un théâtre à Lapeau. A nouveau la concentration à Egletons est notable. Les services et équipements absents du territoire sont accessibles dans les villes d'Ussel, Tulle ou Brive-la-Gaillarde et nécessitent des solutions de mobilité. L'accès aux services de première nécessité est plus long sur le territoire qu'à l'échelle nationale.

Le territoire est traversé par deux grands axes de communication - l'A89 et la voie ferrée - mais également maillé par un réseau voirie secondaire constitué de nombreuses routes départementales qui irriguent le territoire à l'échelle locale. Le réseau ferré dessert les principaux pôles avoisinants, Brive et Ussel, mais les gares du territoire desservies, Egletons et Montaignac-Saint-Hippolyte, disposent de peu d'aménagements, fonctionnent de manière indépendante du réseau de bus et ont des dessertes réduites. Le réseau de transports en commun est peu développé avec l'absence de ligne Tulle-Ussel desservant Egletons.

En matière de numérique, 20% des logements ou locaux à usage professionnel du territoire sont raccordables à la fibre optique au 1er trimestre 2020, l'objectif fixé par le Schéma directeur d'aménagement numérique du Limousin étant d'atteindre une couverture en fibre optique à domicile pour 100% du territoire courant 2021. La couverture 4G est satisfaisante avec 91,6% du territoire couvert en 4G par un opérateur ou plus en 2020. Le territoire est presque exempt de zones blanches ce qui est très favorable pour le développement du territoire.

### **Un territoire aux paysages riches et variés**

Le territoire possède une diversité paysagère forte avec des hauts-reliefs (le massif des Monédières, le plateau de Millevaches,...), des gorges recouvertes de forêts de feuillus et des plateaux vallonnés et boisés. Le territoire abrite de nombreux sites naturels présentant un bon état de conservation et de fortes capacités biologiques.

Malgré un potentiel de développement important, les seules installations de production d'électricité relèvent de l'initiative privée et sont principalement hydroélectriques, photovoltaïques ou de bioénergie. La présence d'un réseau de chaleur urbain à Egletons est à souligner.

### **Une économie présentielle pénalisée par les revenus modérés moyens des habitants**

3 671 emplois sont proposés sur le territoire en 2017 et le taux de concentration de l'emploi, de 94,3, est en baisse. Cette baisse est due à l'augmentation du nombre d'actifs plus rapide que celle du nombre d'emplois. Le marché de l'emploi de l'intercommunalité est donc dynamique.

Egletons concentre 72% des emplois du territoire en 2017, soit 2636 emplois et affiche un taux de concentration de l'emploi très élevé (173,9) : Egletons offre du travail bien plus largement qu'à sa population communale. Le taux de chômage de la Communauté de Communes (10,7%) est en outre relativement faible bien que des disparités existent sur le territoire. Des disparités femmes-hommes importantes sont à noter, avec un écart de 3 points sur le territoire, bien plus élevé qu'aux autres échelles. L'emploi du territoire apparaît en outre moins précaire qu'à l'échelle du département, de la région ou du territoire national avec 12,9% des actifs en emploi en temps partiel. Ce taux cache à nouveau de fortes disparités entre les hommes et les femmes.

L'emploi se trouve en majorité dans les secteurs qui tiennent au fait d'habiter le territoire comme les commerces, transports et des services divers ainsi que l'administration publique, enseignement, santé et action sociale qui représentent ensemble plus de 60% des emplois. Mais cette part des emplois reste inférieure au niveau départemental. La part de l'emploi agricole et de la construction mais surtout de l'industrie sont bien supérieurs aux taux départementaux. Les emplois « manuels » sont surreprésentés sur le territoire ce qui donne lieu à une économie résidentielle plus ralentie par manque d'actifs au pouvoir d'achat plus élevé.

L'industrie est également importante et la filière bois est principalement axée sur l'amont (sylviculture, exploitation forestière, valorisation primaire) et peu ou prou sur l'aval comme la construction bois ou les métiers autour de l'usage du bois. Le secteur agroalimentaire et notamment l'industrie de la viande ainsi que l'industrie plastique est également présent sur le territoire.

La Communauté de Communes compte 1 221 entreprises en 2016, dont 5 de plus de 100 salariés. La plupart des entreprises conséquentes sont dans l'industrie forestière, comme Farges Bois. On compte aussi des entreprises dans le domaine agroalimentaire et dans l'industrie plastique. Ces grandes entreprises du domaine industriel sont supports car elles créent de nombreux emplois directs et indirects, notamment dans la sphère présentielle.

Les zones d'activités sont majoritairement installées aux abords des grands axes et peuvent encore accueillir de nombreuses entreprises.

Comme le montrent les catégories socio-professionnelles du territoire, l'agriculture est une filière économique prépondérante du territoire. La chute du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 a été l'occasion d'une réorganisation et les exploitations se sont fortement agrandies. On décompte plus de 800 bâtiments agricoles sur le territoire. L'activité agricole est dynamique, notamment dans le nord-est, l'est et le sud du territoire, avec près d'un tiers des chefs d'exploitation qui ont moins de 40 ans. La production est tournée vers le bovin viande. Si l'activité d'élevage a diminué, les élevages ont doublé de taille entre 1988 et 2010. Les élevages de caprins, de porcs et de volailles se développent, avec la culture maraîchère, de petits fruits ou l'apiculture.

Le territoire de la Communauté de Communes est fortement touristique avec un taux de fonction touristique de 103,2% ce qui est près de deux fois supérieur au taux départemental de 56,73% déjà très élevé. Il est le plus important dans les communes les plus éloignées des axes de transport et au plus proche des lieux naturels comme les cours d'eau ou les massifs montagneux. L'accueil sur le territoire repose essentiellement sur le nombre de lits en résidences secondaires, la part des campings atteint 11% et celle des hôtels est presque insignifiante avec 1% des lits seulement.

L'Office de Tourisme Communautaire Ventadour Egletons Monédières assure la promotion de l'offre touristique du territoire.

## **Article 2 – Ambition du territoire Ventadour Egletons Monédières**

### **En matière de Relance et Développement économique**

Le territoire fait face à plusieurs grands défis pour les années à venir. La crise sanitaire a profondément interrogé les modèles de développement à l'œuvre ces dernières décennies. Dans ce contexte de transformation, Ventadour-Egletons-Monédières doit être le moteur d'une croissance davantage basée sur l'innovation, les richesses humaines, le savoir et les nouvelles technologies pour nourrir une économie vivante et résiliente qui sait s'adapter aux chocs. A ce titre, la communauté de communes souhaite amplifier le développement du numérique pour le mettre au service de nouvelles formes et pratiques d'activités, les tiers lieux ou espaces de co-working par exemple.

La création d'emplois sur le territoire passe par le déploiement d'une Gestion prévisionnelle des Emplois et Compétences territorialisée, qui permettrait d'ailleurs de mieux capitaliser sur la jeunesse qui vient étudier à Egletons mais qui ne reste pas dans la commune ou ses environs.

Elle se fera aussi grâce aux atouts dont dispose le territoire pour accélérer l'offre d'emplois : des filières à révéler et à soutenir, comme la filière bois, des filières en circuit court à structurer, et bien sûr, accompagner la filière agricole, qualitative et de proximité, pour s'inscrire dans un projet d'autonomie alimentaire sur le territoire.

Le tourisme et plus généralement le patrimoine immatériel du territoire sont, enfin, des leviers de développement pour Ventadour-Egletons-Monédières : il s'agira en particulier de renforcer l'offre pour attirer davantage de touristes autres que les propriétaires de résidences secondaires et développer le tourisme vert ou «éco-tourisme».

### **En matière de Transition Ecologique**

La diversité paysagère forte et les nombreux sites naturels de Ventadour-Egletons-Monédières mettent la préservation des ressources et la réduction de la pollution au premier plan de l'ambition du territoire.

La ressource en eau, omniprésente et globalement de bonne qualité, reste très vulnérable en quantité vis-à-vis du climat et des pressions anthropiques, et doit donc être préservée. Le territoire, exercera la compétence eau en 2026, ce qui lui permettra de renforcer la gestion de la ressource et sa qualité. De façon plus générale, c'est l'ensemble du patrimoine paysager que Ventadour Egletons Monédières souhaite protéger, y compris sa biodiversité. Il s'agit donc par exemple de gérer durablement les espaces verts, de poursuivre les études sur la pollution au radon ou encore de préserver les zones humides.

Les installations de production d'énergie renouvelable relèvent aujourd'hui principalement de l'initiative privée. Le territoire ambitionne d'accompagner le développement d'énergies vertes et diversifiées comme le photovoltaïque, l'hydroélectricité ou les réseaux de chaleur, la méthanisation, en concertation avec ses partenaires. La réduction des consommations est également souhaitée par la communauté de communes avec notamment la rénovation énergétique du parc immobilier public, les efforts à mener sur son éclairage public ou encore l'accompagnement des mesures de rénovation sur le parc privé et ancien. La communauté de commune souhaite, en outre, accélérer l'économie circulaire, avec la réduction des déchets notamment, qui passe par la sensibilisation et la mise en place de l'incitativité.

Conscient de sa dépendance vis-à-vis de la voiture, notamment individuelle, le territoire souhaite développer les mobilités durables ou douces, alternatives à la voiture thermique et lutter contre l'autosolisme. Cette ambition passe par exemple par le déploiement des pistes cyclables ou le choix de véhicules électriques lors des renouvellements de parcs automobiles.

## **En matière de Cohésion Sociale**

Comme rappelé à l'article 1, la communauté de communes constate ces dernières années un léger recul de sa population, et les centre-bourgs présentent un risque de dévitalisation. L'image du territoire, les « vitrines » que constituent les centres, sont primordiales pour renforcer son attractivité. Sur son cadre de vie, Ventadour-Egletons-Monédières veut relever deux défis.

D'abord assurer la revitalisation de ses centres bourgs grâce aux opérations telles que Petite Ville de Demain, aux travaux à conduire dans ces pôles, en particulier les OPAH, à la lutte contre l'habitat indigne et au développement d'offres de logement adaptées aux besoins du territoire (donc aussi bien pour les séniors que les jeunes, y compris les saisonniers).

Ensuite améliorer l'offre de services sur le périmètre intercommunal. Il s'agira tout aussi bien des services privés grâce à une offre commerciale plus riche et diversifiée, que des services publics. L'ambition de la communauté de communes en la matière passe par la politique culturelle et éducative, sur laquelle les élus souhaitent maintenir l'accent. Il s'agit aussi de mailler davantage les équipements dédiés à la jeunesse, de mieux accompagner à la parentalité, mais aussi de soutenir l'enseignement supérieur. Une des questions primordiales posées au territoire est celle du maintien, à Ventadour-Egletons-Monédières, des nombreux jeunes qui viennent y étudier et qui sont un atout indéniable.

De façon transversale, la communauté de communes entend agir pour renforcer l'accessibilité des services publics : en construisant ou rénovant les équipements notamment et les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap, en proposant une politique culturelle à l'échelle communautaire, en accompagnant la vie associative, en facilitant l'accès aux droits, grâce aux Maisons France Services...

Pour y parvenir, la communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières se fixe trois grandes orientations stratégiques, décrites dans l'article 3 du présent contrat.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes :

### Orientation 1 : Un territoire en mouvement

**Les orientations pour la relance économique sont ainsi définies :**

- Accompagner le développement du numérique
  - Soutenir l'installation de la fibre sur le territoire
  - Développer les nouvelles pratiques et usages du numérique
  - Accompagner l'évolution du e-commerce, place de marché et la digitalisation du commerce
- Accompagner les nouvelles formes et pratiques d'activités
  - Développer les nouvelles formes de travail (tiers-lieux, co-working, etc.)
- Soutenir la filière bois
  - Favoriser le développement économique de la filière
  - Participer au renouvellement de la charte forestière du PNR des Millevaches
  - Promouvoir le regroupement des propriétaires forestiers pour minimiser le morcellement
  - Favoriser la bonne coopération des professionnels du bois avec les acteurs du territoire (élus, riverains, ...)
- Accroître l'autonomie alimentaire du territoire
  - Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
  - Accompagner une agriculture qualitative et responsable
  - Favoriser des modes d'élevages plus résilients
  - Structurer des filières de production en circuit court
  - Décliner un Projet Alimentaire Territorial
- Accompagner la création d'emplois en adéquation avec les besoins du territoire
  - Aménager, requalifier et étendre les zones d'activités économiques
  - Amplifier la démarche GPECT pour répondre à la problématique de l'emploi du conjoint
- Elaborer une stratégie de tourisme durable et promouvoir le patrimoine immatériel du territoire (culture, transmission des savoirs, métiers d'arts, etc.)
  - Développer l'offre touristique du territoire
  - Maintenir et développer l'offre d'hébergements touristiques

## Orientation 2 : Un territoire exemplaire

### **Les orientations pour la transition écologique et énergétique sont ainsi définies :**

- Développer les mobilités durables, alternatives et douces
  - Favoriser le transport collectif (transport à la demande, transports solidaires, ...)
  - Faciliter les alternatives à la voiture thermique
  - Favoriser les mobilités douces
- Préserver les ressources naturelles et réduire les sources de pollution
  - Accompagner la mise en œuvre du plan de gestion de la Zone humide de Bonnefond
  - Préserver les espaces naturels et paysagers
  - Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
  - Atteindre l'objectif de bon état des milieux aquatiques fixé par le SDAGE (gouvernance, relais de communication, ...)
  - Gérer durablement les espaces verts (0 phytosanitaire, gestion différée des espaces, ...)
  - Acquérir du matériel électrique et innovant pour les agents techniques
  - Préserver la biodiversité (trames bleue et verte, préservation du site Natura 2000, ...)
  - Conduire des études sur la question du radon
  - Observer une exemplarité dans la gestion des déchets, développer le tri sélectif, mettre en place une redevance incitative, intégrer les principes d'écologie industrielle et territoriale
- Préparer la prise de compétence eau par la CC
  - Réaliser le schéma directeur intercommunal d'alimentation en eau potable
  - Sécuriser l'alimentation en eau potable
  - Préserver la ressource en eau en quantité et en qualité (protéger les captages, améliorer le rendement des réseaux AEP, respecter le débit réservé, ...)
- Soutenir une consommation énergétique vertueuse du bâti et des espaces publics
  - Soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier public et des logements anciens
  - Soutenir la création de filières locales de construction en matériaux biosourcés
  - Optimiser l'éclairage public
- Développer les énergies renouvelables et favoriser la diversification du mix énergétique
  - Développer les ENR (photovoltaïque, parcs éoliens, ...)
  - Amplifier l'utilisation des réseaux de chaleur et de la méthanisation

### Orientation 3 : Un territoire d'épanouissement

#### **Les orientations pour la cohésion territoriale sont ainsi définies :**

- Aménager le territoire en renforçant son attractivité
  - Assurer la coexistence des usages et requalifier les espaces publics (aménagement de places, réaménagements de parcs, ...)
  - Développer une politique culturelle et événementielle dynamique et attractive
- Développer une offre commerciale riche et qualitative
  - Assurer la revitalisation urbaine d'Egletons et des centres-bourgs
  - Améliorer la lisibilité urbaine des centres-villes
  - Soutenir les commerces existants et lutter contre la vacance des commerces dans les centre-bourgs
- Faire de la jeunesse et de l'éducation une priorité du territoire
  - Accroître le maillage des équipements et de l'offre dédiés à l'enfance et la jeunesse (Maison d'assistants maternels, réaménagement des sites scolaires, projet éducatif territorial, ...)
  - Mieux accompagner la parentalité sur le territoire (guichet unique pour la garde d'enfants, ...)
  - Soutenir l'enseignement supérieur (campus des métiers, nouvelles qualifications, ...)
- Améliorer l'habitat
  - Lutter contre la vacance des logements
  - Lutter contre l'habitat indigne et dégradé
  - Favoriser les parcours résidentiels en proposant une offre de logements diversifiée et coordonner l'offre de logements, notamment pour les publics vulnérables et les jeunes
  - Proposer des logements adaptés aux personnes âgées ainsi qu'en situation d'handicap
  - Poursuivre et adapter l'OPAH en cours
- Moderniser et diversifier l'offre des équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif de la population
  - Construire, aménager et rénover les équipements culturels, sportifs, de loisirs et de l'action sociale
  - Mettre en place une politique culturelle communautaire avec des critères de sélections qualitatifs pour l'octroi des subventions
  - Améliorer l'accessibilité des services au public, notamment pour les personnes en situation de handicap
- Favoriser la cohésion sociale et développer des lieux d'échanges et d'accueil avec les habitants
  - Etendre le réseau des services publics (missions locales, centres sociaux, ...)
  - Favoriser l'accès à la diversité des droits
  - Mettre en place le réseau France Services
  - Développer la vie associative

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas, des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune d'Égletons pour la durée de 6 ans
- Le contrat local de santé en Haute-Corrèze signé avec l'Agence Régionale de Santé pour 2018/2022 ;
- Le programme NEO TERRA adopté le 21 octobre 2019 pour la région Nouvelle Aquitaine (programme de territoire 100 % ENR) ;
- Le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays Haute-Corrèze Ventadour signé le 28 août 2019 pour 3 ans ;
- Le programme d'actions économiques 2019/2022 inscrit dans le conventionnement avec la région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Nouvelle Aquitaine ;
- Le contrat de cohésion des territoires (2021/2023) signé avec le Département le 21 avril 2021
- La convention territoriale globale avec la CAF en cours de finalisation

### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

La préfète peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

#### **4.3. Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### **4.4. Les actions de coopération inter-territoriale**

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire.

La Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières s'est ainsi engagé par contrat avec :

- La Région Nouvelle-Aquitaine en signant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire de Haute-Corrèze Ventadour.

- Le Département de la Corrèze en signant le contrat de cohésion des territoires pour le Département de la Corrèze.

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs tels que l'ANCT, le Cerema, l'Ademe, la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, le CPIE, les Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Ventadour-Égletons-Monédières assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### **6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### **6.5. Maquette financière**

Voir annexe 3-2

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant. Il est composé :

- de représentants de l'exécutif et des services du territoire Ventadour-Égletons-Monédières,
- du secrétaire général de la préfecture, représentant territorial de l'ANCT,
- du sous-préfet d'Ussel,
- de représentants de la Direction départementale des territoires,
- de représentants de l'ADEME, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Agence de l'eau et du CEREMA.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par le sous-préfet d'Ussel ou son représentant et la Directrice Générale des Services du territoire Ventadour-Égletons-Monédières. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

- des services de la communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières,
- de la Direction départementale des territoires,
- de l'ADEME
- et de tout autre service, établissement ou partenaire susceptible d'apporter une expertise sur une thématique particulière.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;

- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Ussel le 22 décembre 2021

Le sous-préfet d'Ussel



Yann Le-Brun

Le président de la communauté de  
communes Ventadour-Egletons-Monédières



Francis Dubois

## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Orientations stratégiques**

**Annexe 2 – Fiches actions**

**Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE**

3-1 Porteurs de projets et cibles

3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

3-3 Indicateurs de suivi





## Fiche action : Réhabilitation et extension de l'ALSH de Marcillac-la-Croisille

### CRTE Communauté de Communes Ventadour- Égletons-Monédières

Orientation stratégique n°	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire de la jeunesse et de l'éducation une priorité du territoire : Accroître le maillage des équipements et de l'offre dédiés à l'enfance et la jeunesse</li> <li>- Soutenir une consommation énergétique vertueuse du bâti et des espaces publics</li> </ul>
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Le bâtiment actuel de l'ALSH de Marcillac-la-Croisille ne correspond plus à la fréquentation et à l'évolution de la population cible. Il convient donc de le réhabiliter et de procéder à l'extension d'un bâtiment situé en centre bourg à proximité de l'école primaire, avec des exigences strictes en matière de performance énergétique.</p> <p>Sur recommandation de la CAF de la Corrèze, une micro-crèche a été intégrée au projet, d'une capacité maximale de 10 places.</p> <p><b>Objectifs :</b> Maintenir et accroître la fréquentation de l'accueil de loisirs de Marcillac-la-Croisille.. Améliorer les conditions d'accueil des enfants.</p>

	Réhabiliter un bâtiment aujourd'hui vacant à proximité directe de l'école primaire et en faire un site efficient en matière de consommation énergétique. Accroître l'offre de garde en matière de petite enfance, notamment pour faire face au déclin du nombre d'assistantes maternelles agréées.
Partenaires	CAF
Coût prévisionnel	787 325€
Plan de financement	Etat DETR : 125 000€ Etat DSIL : 65 000€ État CRTE : 36 000€ Département (partie Accueil de Loisirs) : 60 000€ Département (partie Micro-crèche) : 40 000€ CAF : 126 000€ FEADER : 175 302,08€ Autofinancement Communauté de Communes : 160 022,92€
Calendrier	Fin des travaux : fin 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

*Fiche de suivi le 28/10/21*

## Fiche action : Agrandissement de l'école de Beyne

### CRTE Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières

Orientation stratégique n°	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire de la jeunesse et de l'éducation une priorité du territoire</li> <li>- Soutenir une consommation énergétique vertueuse du bâti et des espaces publics</li> </ul>
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville d'Égletons Mairie
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la transition énergétique, réalisation d'une extension de l'école primaire de Beyne en ossature bois, avec une isolation en matériaux biosourcés, le chauffage étant assuré par le Réseau de chaleur urbain.</p> <p>Bâtiment à basse consommation énergétique et agrandissement de la capacité d'accueil pour améliorer les conditions d'enseignement.</p>
Partenaires	Parents d'élèves Equipe enseignante
Coût prévisionnel	571 302,76€ HT
Plan de financement	<p>Département : 81 000€  DETR : 210 000€  DSIL : 90 000€  CRTE : 54 000€  Autofinancement : 139 302,76€</p> <p>Pour les études pour un total de 130 000€ :  Etat FNADT Massif Central : 50 700€  FEDER : 53 300€  Autofinancement : 26 000€</p>
Calendrier	Fin des travaux : août 2021



## Indicateurs de suivis

### CRTE – Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières

#### Un territoire en mouvement

- Nombre de nuitées touristiques marchandes/an : 114 188 en 2020
- Nombre de sites touristiques aménagés : 32 en 2020
- Espaces de nouvelles formes de travail : 0 (en 2021)
- Nombre d'emplois créés : 3721 emplois en 2018 (source : Insee)

#### Un territoire exemplaire

- Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public : 3 en 2021 (FDE 19)
- Nombre de trajets en co-voiturage : non quantifiable en 2021
- Nombre d'aires de co-voiturage : 0 (2021)
- Nombre de vélo à louer, d'arceaux et de bornes de recharges pour vélos : 0
- Nombre de kilomètres d'itinéraires (cyclables VOIR DEPARTEMENT)
- Nombre de primes vélo distribuées : 0 (2021)
- Nombre de passoires thermiques
- Taux de tri sélectif par filière (service des ordures ménagères) :

Production année 2020	
PAPIER	5,780
EMR	19,708
PET Clair	14,910
PET Foncé	5,970
PEHD	6,421
TETRA	2,993
ACIER	11,335
ALU	1,018
TONNAGE	68,225
Refus	26,801
<b>TOTAL</b>	<b>95,026</b>

- Tonnage de déchets produits sur le territoire : 2,8 tonnes (2020 – service des ordures ménagères)

### Un territoire d'épanouissement

- Espaces publics réhabilités à partir de 2022
- Création annuelle de commerces à partir de 2022
- Création et requalifications d'équipements publics à partir de 2022
- Nombre de commerces inscrits sur la plateforme « Vivez Ventadour-Égletons-Monédières » :  
30 au lancement 1<sup>er</sup> octobre 2021

## Annexe 1 – Les orientations stratégiques

### Orientation 1 : Un territoire en mouvement

Les orientations pour la relance économique sont ainsi définies :

- Accompagner le développement du numérique
  - Soutenir l'installation de la fibre sur le territoire
  - Développer les nouvelles pratiques et usages du numérique
  - Accompagner l'évolution du e-commerce, place de marché et la digitalisation du commerce
- Accompagner les nouvelles formes et pratiques d'activités
  - Développer les nouvelles formes de travail (tiers-lieux, coworking, etc.)
- Soutenir la filière bois
  - Favoriser le développement économique de la filière
  - Participer au renouvellement de la charte forestière du PNR des Millevaches
  - Promouvoir le regroupement des propriétaires forestiers pour minimiser le morcellement
  - Favoriser la bonne coopération des professionnels du bois avec les acteurs du territoire (élus, riverains, ...)
- Accroître l'autonomie alimentaire du territoire
  - Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
  - Accompagner une agriculture qualitative et responsable
  - Favoriser des modes d'élevages plus résilients
  - Structurer des filières de production en circuit court
  - Décliner un Projet Alimentaire Territorial
- Accompagner la création d'emplois en adéquation avec les besoins du territoire
  - Aménager, requalifier et étendre les zones d'activités économiques
  - Amplifier la démarche GPECT pour répondre à la problématique de l'emploi du conjoint
- Elaborer une stratégie de tourisme durable et promouvoir le patrimoine immatériel du territoire (culture, transmission des savoirs, métiers d'arts, etc.)
  - Développer l'offre touristique du territoire
  - Maintenir et développer l'offre d'hébergements touristiques

## Orientation 2 : Un territoire exemplaire

### **Les orientations pour la transition écologique et énergétique sont ainsi définies :**

- Développer les mobilités durables, alternatives et douces
  - Favoriser le transport collectif (transport à la demande, transports solidaires, ...)
  - Faciliter les alternatives à la voiture thermique
  - Favoriser les mobilités douces
- Préserver les ressources naturelles et réduire les sources de pollution
  - Accompagner la mise en œuvre du plan de gestion de la Zone humide de Bonnefond
  - Préserver les espaces naturels et paysagers
  - Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
  - Atteindre l'objectif de bon état des milieux aquatiques fixé par le SDAGE (gouvernance, relais de communication, ...)
  - Gérer durablement les espaces verts (0 phytosanitaire, gestion différée des espaces, ...)
  - Acquérir du matériel électrique et innovant pour les agents techniques
  - Préserver la biodiversité (trames bleue et verte, préservation du site Natura 2000, ...)
  - Conduire des études sur la question du radon
  - Observer une exemplarité dans la gestion des déchets, développer le tri sélectif, mettre en place une redevance incitative, intégrer les principes d'écologie industrielle et territoriale
- Préparer la prise de compétence eau par la CC
  - Réaliser le schéma directeur intercommunal d'alimentation en eau potable
  - Sécuriser l'alimentation en eau potable
  - Préserver la ressource en eau en quantité et en qualité (protéger les captages, améliorer le rendement des réseaux AEP, respecter le débit réservé, ...)
- Soutenir une consommation énergétique vertueuse du bâti et des espaces publics
  - Soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier public et des logements anciens
  - Soutenir la création de filières locales de construction en matériaux biosourcés
  - Optimiser l'éclairage public
- Développer les énergies renouvelables et favoriser la diversification du mix énergétique
  - Développer les ENR (photovoltaïque, parcs éoliens, ...)
  - Amplifier l'utilisation des réseaux de chaleur et de la méthanisation

### Orientation 3 : Un territoire d'épanouissement

#### **Les orientations pour la cohésion territoriale sont ainsi définies :**

- Aménager le territoire en renforçant son attractivité
  - Assurer la coexistence des usages et requalifier les espaces publics (aménagement de places, réaménagements de parcs, ...)
  - Développer une politique culturelle et événementielle dynamique et attractive
- Développer une offre commerciale riche et qualitative
  - Assurer la revitalisation urbaine d'Egletons et des centres-bourgs
  - Améliorer la lisibilité urbaine des centres villes
  - Soutenir les commerces existants et lutter contre la vacance des commerces dans les centre-bourgs
- Faire de la jeunesse et de l'éducation une priorité du territoire
  - Accroître le maillage des équipements et de l'offre dédiés à l'enfance et la jeunesse (Maison d'assistants maternels, réaménagement des sites scolaires, projet éducatif territorial, ...)
  - Mieux accompagner la parentalité sur le territoire (guichet unique pour la garde d'enfants, ...)
  - Soutenir l'enseignement supérieur (campus des métiers, nouvelles qualifications, ...)
- Améliorer l'habitat
  - Lutter contre la vacance des logements
  - Lutter contre l'habitat indigne et dégradé
  - Favoriser les parcours résidentiels en proposant une offre de logements diversifiée et coordonner l'offre de logements, notamment pour les publics vulnérables et les jeunes
  - Proposer des logements adaptés aux personnes âgées ainsi qu'en situation d'handicap
  - Poursuivre et adapter l'OPAH en cours
- Moderniser et diversifier l'offre des équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif de la population
  - Construire, aménager et rénover les équipements culturels, sportifs, de loisirs et de l'action sociale
  - Mettre en place une politique culturelle communautaire avec des critères de sélections qualitatifs pour l'octroi des subventions
  - Améliorer l'accessibilité des services au public, notamment pour les personnes en situation de handicap
- Favoriser la cohésion sociale et développer des lieux d'échanges et d'accueil avec les habitants
  - Etendre le réseau des services publics (missions locales, centres sociaux, ...)
  - Favoriser l'accès à la diversité des droits
  - Mettre en place le réseau France Services
  - Développer la vie associative



TITRE ACTION	OBJECTIF	MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	COUT HT	PART MAITRE D'OUVRAGE	PART AUTRES FINANCEURS	SUBVENTION ATTENDUE					
							Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats	Autre
<b>I/ Orientation 1 : Un territoire en mouvement</b>												
<b>Axe 1</b> Accompagner le développement du numérique												
<b>Axe 2</b> Accompagner les nouvelles formes et pratiques d'activités	Transformation de l'ancienne école des Combes en pôle éco et en espace de co-working	Développer les nouvelles formes de travail	Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières	2022-2023								
<b>Axe 3</b> Soutenir la filière bois	Agrandissement de la zone Tra-le-Bos	Favoriser le développement économique de la filière	Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières	2022								
	Acquisitions foncières	Favoriser le développement économique de la filière	Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières	2022-2024								
<b>Axe 4</b> Accroître l'autonomie alimentaire du territoire	Création d'une activité de maraîchage	Structurer des filières de production en circuit court	Soudeilles	2022	10 000 €	50	50	20	30			
	Développer un magasin de producteur en circuit court	Structurer des filières de production en circuit court	Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières	2022								
<b>Axe 5</b> Accompagner la création d'emplois en adéquation avec les besoins du territoire	Création d'une plateforme dans la zone d'activité pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque	Accompagner la création d'emplois en adéquation avec les besoins du territoire : Aménager, requalifier et étendre les zones d'activités économiques	Montaignac-sur-Doustre	2023								
	Aménagement d'un belvédère	Développer l'offre touristique du territoire	Chaumell	2024								
	Aménagement touristique et de loisirs de l'étang communal	Développer l'offre touristique du territoire	Chaumell	2022-23	32000 (pour 2022)	20	80	30	30			20
	Cartographie des sentiers	Développer l'offre touristique du territoire	Chaumell	2023-24								
	Aménagement du Suc au May	Développer l'offre touristique du territoire	Chaumell	2023-24								
	Aménagement de la Gare du "Tacot"	Développer l'offre touristique du territoire	Lafage sur Sombre	2022	201 000	20	80		30	20		30
	Aménagement d'un belvédère vers la Luzège et d'un espace détente sur le sentier de randonnée « le Vieux Bourg »	Développer l'offre touristique du territoire	Laval sur Luzège	2022	12 000	20	80		55			25
	Création d'itinéraires touristiques – projet centre-bourg « porte de Ventadour »	Développer l'offre touristique du territoire	Moustier-Ventadour	2023-2025								
	Valorisation du patrimoine – projet centre-bourg « porte de Ventadour »	Développer l'offre touristique du territoire	Moustier-Ventadour	2023-2025								
	Création d'un gîte haut de gamme dans l'ancien presbytère	Elaborer une stratégie de tourisme : Développer l'offre d'hébergement touristique	Saint-Hilaire-Foissac	2024-2025								
	Restauration d'un bâtiment pour accueillir les voyageurs de la Dordogne	Développer l'offre touristique du territoire	Saint-Merd-de-Lapleau	2023	250 000							
	Aménagement de la véloroute V87	Elaborer une stratégie de tourisme durable et promouvoir le patrimoine immatériel du territoire : Développer l'offre touristique du territoire. Aménager le territoire en renforçant son attractivité. Développer les mobilités durables, alternatives et douces.	Sarran	2023-2024	20 000							
	Chemins de Randonnée	Elaborer une stratégie de tourisme durable et promouvoir le patrimoine immatériel du territoire : Développer l'offre touristique du territoire. Aménager le territoire en renforçant son attractivité	Sarran	2022-2024	20 000	20	80	20	20	20		20



				SUBVENTION ATTENDUE																	
	Définition d'un schéma d'aménagement vélo avec le département	Favoriser les mobilités douces	Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières	2022-2024																	
	Création d'une plateforme locale de co-voiturage	Favoriser les mobilités douces	Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières	2023																	
Axe 8 Préserver les ressources naturelles et réduire les sources de pollution	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Atteindre l'objectif de bon état des milieux aquatiques fixé par le SDAGE	Égletons	2022-2028	4 000 000		20			10								10	60		
	Construction d'un bâtiment photovoltaïque pour le service des ordures ménagères	Optimiser la gestion des déchets	Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières	2022-2023																	
	Mise en place de la redevance incitative	Optimiser la gestion des déchets	Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières	2022-2024																	
Axe 9 Préparer la prise de compétence eau par la CC	Finalisation du schéma d'aduction en eau potable	Réaliser le schéma directeur intercommunal d'alimentation en eau potable	Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières	2022-2025																	
Axe 10 Soutenir une consommation énergétique vertueuse du bâti et des espaces publics	Réhabilitation de logements	Soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier public et des logements anciens	Champagnac-la-Noaille	2022	Diagnostic énergétique : 4000€ Aménagement : 74 000€ (isolation par le toit et les murs, mise aux normes électricité, aménagement intérieur)		50 %		50 %		25 %									25 %	
	Changement des huisseries de la mairie	Soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier public et des logements anciens	Chaumell	2023																	
	Rénovation thermique d'un logement communal T4 dans le bâtiment Mairie	Soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier public et des logements anciens	Darnets	2022-23	65000		20		80		11			26					33	10	
	Rénovation thermique d'un logement communal T2 dans le bâtiment Mairie	Soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier public et des logements anciens	Darnets	2024-2025	42000		20		80		13			25					32	10	
	Réhabilitation de l'éclairage public	Soutenir une consommation énergétique vertueuse du bâti et des espaces publics : Optimiser l'éclairage public	Égletons	2021/2026	120 000€/an																
	Construction d'un local technique	Soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier public et des logements anciens	Lafage sur Sombre	2022	79 000 €		22		78				46		20						12
	Rénovation énergétique des logements communaux situés au village du Poteau du Gay	Soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier public et des logements anciens	Laval sur Luzège	2022	33 500 €		20				25			30							25
	Rénovation énergétique de la salle polyvalente située au village du Poteau du Gay	Soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier public et des logements anciens	Laval sur Luzège	2022	107 000 €		20		80		20			30							30
	Optimisation énergétique de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune	Optimisation de l'éclairage public	Laval sur Luzège	2023-2026	65 400 €		20		80		30										50
	Rénovation de la salle polyvalente	Soutenir une consommation énergétique vertueuse du bâti et des espaces publics : Soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier public et des logements anciens	Meyrignac-l'Église	2023																	
Réhabilitation d'une ancienne école	Soutenir une consommation énergétique vertueuse du bâti et des espaces publics : Soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier public et des logements anciens	Montaignac-sur-Doustre	2022	250 000 €		20		80		20			30							30	
Réhabilitation de l'école de Montaignac	Soutenir une consommation énergétique vertueuse du bâti et des espaces publics : Soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier public et des logements anciens	Montaignac-sur-Doustre	2023	18 000 €																	



		SUBVENTION ATTENDUE													
Axe 12 Aménager le territoire en renforçant son attractivité	Réhabilitation des voiries communales avec des procédés écologiques	Assurer la coexistence des usages et requalifier les espaces publics Soutenir une consommation énergétique vertueuse du bâti et des espaces publics	Égletons	2022-2026	200 000 €										
	Aménagement de la place du Foirail	Aménager le territoire en renforçant son attractivité : assurer la coexistence des usages et requalifier les espaces publics	Égletons	2022	390 000 €										
	Aménagement du Bourg	Aménager le territoire en renforçant son attractivité : assurer la coexistence des usages et requalifier les espaces publics	La Chapelle Spinasse	2022-2024	180 000 €	20	80	15	40				25		
	Aménagement du Bourg	Aménager le territoire en renforçant son attractivité : assurer la coexistence des usages et requalifier les espaces publics	Lapleau	2022-2024	777 000 €	43		20	17						20
	Aménagement de la traversée du village de l'Herbell (espaces publics – coexistence des usages)	Aménager le territoire en renforçant son attractivité.	Laval sur Luzège	2024-2025	220 000 €	25	75	40							35
	Étude d'aménagement du centre-bourg "Porte de Ventadour"	Aménager le territoire en renforçant son attractivité : assurer la coexistence des usages et requalifier les espaces publics	Moustier-Ventadour	2022	20 000 €	20	80	20	15						45
	Aménagement du centre-bourg « porte de Ventadour »	Aménager le territoire en renforçant son attractivité : assurer la coexistence des usages et requalifier les espaces publics	Moustier-Ventadour	2023-2025											
	Aménagement d'un espace public	Aménager le territoire en renforçant son attractivité : assurer la coexistence des usages et requalifier les espaces publics	Saint-Merd-de-Lapleau	2022	10 000 €	20	80	30	30						20
	Acquisition d'une scène mobile	Aménager le territoire en renforçant son attractivité : Développer une politique culturelle et événementielle dynamique et attractive	Sarran	2022-2023	5 000 €										
	Redynamisation du bourg	Aménager le territoire en renforçant son attractivité : assurer la coexistence des usages et requalifier les espaces publics Développer une offre commerciale riche et qualitative	Saint-Yrieix-le-Déjalat	2024											
Rénovation d'éléments patrimoniaux	Assurer la coexistence des usages et requalifier les espaces publics	Saint-Yrieix-le-Déjalat	2022	43 000 €	30	70	30	20	20						
Axe 13 Développer une offre commerciale riche et qualitative	Création d'un multiservices associatif	Soutenir les commerces existants et lutter contre la vacance des commerces dans les centre-bourgs	Champagnac-la-Noaille	2023-2024	Etude : 38 000€ Travaux : 255 000€	A définir									
	Création d'un lieu de convivialité dans le centre-bourg « porte de Ventadour »	Soutenir les commerces existants et lutter contre la vacance des commerces dans les centre-bourgs	Moustier-Ventadour	2023-2025											
	Création d'une zone commerciale	Soutenir les commerces existants et lutter contre la vacance des commerces dans les centre-bourgs	Rosiers d'Égletons	2022											
	Soutien à la nouvelle épicerie solidaire	Soutenir les commerces existants et lutter contre la vacance des commerces dans les centre-bourgs	Sarran	2022	150 000 €	20	80	25	25	20				10	



										SUBVENTION ATTENDUE			
<b>Axe 16</b> Moderniser et diversifier l'offre des équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif de la population	Projet cabinet médical secondaire	Moderniser et diversifier l'offre des équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif de la population : construire, aménager et rénover les équipements culturels, sportifs, de loisirs et de l'action sociale	Lapleau	2023	400 000 €								
	Construction d'une Maison Médicale	Moderniser et diversifier l'offre des équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif de la population : construire, aménager et rénover les équipements culturels, sportifs, de loisirs et de l'action sociale	Marcillac-la-Croisille	2023-24	800 000 €								
	Construction d'une salle de musculation	Moderniser et diversifier l'offre des équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif de la population : construire, aménager et rénover les équipements culturels, sportifs, de loisirs et de l'action sociale	Marcillac-la-Croisille	2022	150 000 €	20		20					60
	Création d'une halle dans le centre-bourg "Porte de Ventadour"	Moderniser et diversifier l'offre des équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif de la population : construire, aménager et rénover les équipements culturels, sportifs, de loisirs et de l'action sociale	Moustier-Ventadour	2023-2025									
	Création d'une salle polyvalente et restructuration de la Mairie.	Moderniser et diversifier l'offre des équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif de la population : construire, aménager et rénover les équipements culturels, sportifs, de loisirs et de l'action sociale	Saint-Merd-de-Lapleau	2023									
	Création d'un Jardin pédagogique et d'une aire de jeu écologique	Moderniser et diversifier l'offre des équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif de la population : construire, aménager et rénover les équipements culturels, sportifs, de loisirs et de l'action sociale Préserver les ressources naturelles et réduire les sources de pollution	Saint-Yrieix-le-Déjalat	2023-2024	7 500 €								
<b>Axe 17</b> Favoriser la cohésion sociale et développer des lieux d'échanges et d'accueil avec les habitants													

